

La Haye : faillite du lien science, expertise et politique ?

« L'influence de l'homme sur le climat est aujourd'hui discernable. » Cette conclusion de la partie scientifique du rapport 2001 du Groupe Intergouvernemental sur l'évolution du climat n'a fait l'objet d'aucun débat lors de la Conférence des parties de la convention climat qui s'est tenue à La Haye en novembre 2000. L'impact des grandes tempêtes de la fin de l'année 1999 et des inondations fréquentes tant dans le sud-est que dans l'ouest de la France a contribué à faire prendre conscience au public de la fragilité des équilibres climatiques et météorologiques, alors même que leur lien avec le changement climatique n'est pas formellement établi. Et que, pour certains de ces événements, il ne s'agit en fait que d'aléas météorologiques « classiques », dont les conséquences sont aujourd'hui amplifiées par des pratiques laxistes dans l'aménagement des territoires, faute d'une réelle culture du risque en France. Le débat scientifique global porte désormais sur l'enchaînement des causes et des effets et les impacts régionaux d'un changement climatique, désormais majoritairement admis à l'échelle des prochaines décennies.

Dans ce contexte, la Conférence de La Haye devait fixer les modalités d'application du protocole de Kyoto par lequel les pays de l'annexe B (essentiellement les pays de l'OCDE et de l'Europe de l'Est) s'étaient engagés à réduire en moyenne de 5 % leurs émissions de gaz à effet de serre entre 2008 et 2012 par rapport à celles de 1990. En ce sens, on pouvait penser qu'à mesure que les preuves s'accumulaient pour démontrer que l'homme perturbe aujourd'hui le climat, le discours économique allait prendre le pas sur l'expertise scientifique. Les enjeux de La Haye devaient alors s'articuler autour de la gestion du Protocole de Kyoto, de la dualité organisme d'observation – autorité exécutive, et de la mise en place des mécanismes de flexibilité – permis d'émission, application conjointe et mécanisme de développement propre. Si des avancées ont pu être obtenues sur certains de ces aspects, le débat s'est paradoxalement déplacé à nouveau sur le plan scientifique du fait de l'importance accordée dans la négociation aux « puits de carbone », qui font référence aux articles 3.3 et 3.4 du Protocole de Kyoto visant à établir quelles pratiques d'occupation des sols peuvent être rapportées par les États signataires pour stocker le carbone. Malgré la mise en place par le GIEC d'un groupe de réflexion sur le sujet, les incertitudes scientifiques sont telles qu'aucune solution concrète n'a pu être trouvée, et que la Conférence de La Haye s'est globalement soldée par un échec, présenté largement, notamment par les politiques et les médias comme celui des experts.

Cette interprétation masque en fait la vraie nature d'un problème, souvent abordé dans ces colonnes, qui

tient plus de la faillite des liens entre scientifiques, experts et décideurs, que de celle d'un quelconque de ces acteurs. En ce sens, la négociation internationale sur le climat met à nouveau en évidence la nécessité d'intégrer, dans les processus de décision publique des expertises scientifiques de différents domaines. De plus, le faible délai qui sépare désormais la prise de décision du résultat de la recherche ne permet plus une appropriation séquentielle de l'expertise par les différentes instances et institutions. D'autant que les problèmes scientifiques étudiés nécessitent un effort constant de recherches et d'analyses, une mise en perspective et un niveau d'expertise technique qui ne peuvent être assurés par l'administration « gouvernante ». De leur côté, les institutions scientifiques ont de grandes difficultés à s'insérer dans le dispositif de décision public. Faute notamment de reconnaître l'enjeu stratégique de l'expertise, et d'adapter leurs procédures d'évaluation interne à la prise en compte de cette dimension du métier de chercheur. Dans le cas des puits de carbone, alors même que la communauté scientifique française est en position de force au plan international pour l'étude de cette problématique, tant sur l'aspect de la compréhension des processus que sur celui de la modélisation couplée des phénomènes à l'échelle globale, aucun effort de préparation n'a été fait pour traduire les résultats de ces avancées scientifiques en termes d'outils de négociation.

Toutes les parties au Protocole de Kyoto sont conscientes que les engagements pris n'ont de sens que s'ils sont suivis par d'autres tout au long du XXI^e siècle, en fonction des changements climatiques qui seront observés. Ils se rendent compte, par là même, qu'ils s'engagent bien au-delà des quotas prévus pour 2012, d'où leur volonté d'une définition précise des « conditions initiales ». Or, ceux qui sauront prendre des initiatives concrètes le plus tôt possible seront en position de saisir des opportunités plutôt que de subir les contraintes qui découleront du protocole et de ses futurs amendements. Au-delà de la création de nouvelles agences, qui semble devenir la réponse institutionnelle aux problèmes d'expertise et de décision publique, il serait temps de reconnaître l'urgence de mettre en place un cadre indépendant de réflexion et d'action qui puisse rassembler scientifiques, acteurs de la décision publique, acteurs privés et associatifs, afin, d'une part de faire émerger les questions stratégiques pertinentes, et d'autre part de développer les outils interdisciplinaires nécessaires à la préparation de ces futures négociations internationales.

Gérard Mégie